



Syndicat National
Force Ouvrière
des **Cadres** des
Organismes Sociaux

La lettre de La Michodière

N°05-2023 – 2 février 2023

Lettre d'information éditée par le SNFOCOS sous le N° de Commission Paritaire 3 941 D 73 S
Bruno Gasparini, Directeur Gérant



EDITO

UNE RÉFORME INJUSTE ET INJUSTIFIÉE AUX MÉTHODES DE PROPAGANDE FORT DOUTEUSES

Alors même que le projet de réforme des retraites est seulement arrivé à l'Assemblée nationale, sans débat, sans amendement, sans vote, le gouvernement a mis la main sur le site de la CNAV qui est contraint d'afficher une présentation « élogieuse » de cette réforme pourtant au stade de projet.

Quelle belle inconsidération de la démocratie parlementaire et sociale ! Au nom de quoi le gouvernement détourne-t-il les moyens de la CNAV pour la promotion de son projet alors que tant d'autres alternatives existent pour équilibrer le système et que le véritable débat démocratique attend un arbitrage entre plusieurs options ?

Non content des effets de sa méthode de propagande douteuse, le gouvernement, par son Ministre Stanislas Guerini, écrit par mail à chaque agent de la fonction publique avec un lien vers une vidéo de promotion de la réforme. Mais l'emailing s'est fait sur les adresses personnelles récupérées sans le consentement des intéressés au mépris des règles de la CNIL et du RGPD.

Quand on refuse la contradiction, refuse le dialogue, utilise des moyens à la limite du licite, c'est l'aveu d'un passage en force à court d'arguments valables !

Nous défendons toujours notre système de protection sociale avec d'autres alternatives viables et ne nous résignons pas à faire parler la démocratie sociale par tous les moyens licites à notre portée et ceci même en situation de concurrence déloyale vis à vis d'un gouvernement dogmatique et obstiné.

SOMMAIRE

Page 1 : Edito du SG

Une réforme injuste et injustifiée aux méthodes de propagande fort douteuses

Page 2 : Retraites

Retour en images sur la mobilisation du 31 janvier 2023 à Paris et en régions

Page 3 : Retraites

Brève : une réforme injuste et injustifiée

Page 4 : Retraites

Communiqué intersyndical du 31 janvier 2023

Page 5 : Recouvrement

Revendications des Inspecteurs du recouvrement

Page 6 : Recouvrement

Licenciement pour insuffisance de résultat d'un inspecteur ? L'URSSAF de Franche-Comté l'a fait !

Page 7 : Rencontre du 24 janvier 2023 avec le DG de la CNAM

Compte rendu du SNFOCOS

Pages 8 et 9 : INC UGECAM du 24 janvier 2023

Compte rendu du SNFOCOS

Page 10 : Billet d'humeur

La honte

Page 11 : Agenda

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS



MOBILISATION CONTRE LA RÉFORME DES RETRAITES

RETOUR EN IMAGES SUR LA MOBILISATION DU 31 JANVIER 2023

A PARIS



ET EN RÉGIONS



Marseille



Arles



Evreux



Bordeaux



Mayotte



Saint-Malo

[Retrouvez plus de photos sur notre
compte Flickr](#)



Toulouse



RETRAITES

BRÈVE : UNE RÉFORME INJUSTE ET INJUSTIFIÉE

Élisabeth Borne, interpellée à l'Assemblée nationale, tente d'atténuer la polémique sur l'impact de la réforme des retraites sur les femmes, assurant qu'elle allait « réduire » les inégalités avec les hommes : « Les femmes seront les premières bénéficiaires de la revalorisation des petites pensions ».

La ministre parle ici des pensions qui sont sous le seuil de pauvreté, car elles sont en grande majorité à destination des femmes. Ce n'est pas au bout du chemin de la carrière qu'il faut garantir 60% du salaire médian, une fois à la retraite, mais tout le long de son parcours par une évolution significative des salaires. Avec ce niveau de vie minimaliste, vous arbitrez entre manger ou se chauffer et vous renoncez à tout le reste.

La pension des hommes est supérieure de 67% à celle des femmes qui partent en moyenne un an plus tard à la retraite.

Le gouvernement tente de mettre en avant quelques bénéfices pour peu d'entre elles comme la prise en compte du congé parental qui permettra à 3000 femmes de partir avant quand 400 000 partiront deux ans plus tard.

Si les femmes ont des pensions plus faibles c'est déjà une conséquence des inégalités dans l'emploi et dans le salaire comparé qui se répercute dans l'inégalité à la retraite.

La France est au 25^e rang sur 38 des pays de l'OCDE au niveau du taux d'emploi des femmes, inférieur de 10 points à celui des hommes.

Pénaliser les entreprises sujettes à l'inégalité salariale F/H, supprimer les décotes pour les femmes aux carrières incomplètes et contraindre les entreprises qui bénéficient d'exonérations de cotisations et de charges à augmenter le taux d'emploi des femmes et celui des plus de 55 ans, telles sont les réelles alternatives à la réforme, ce qui réglerait le niveau de vie des actifs et augmenterait les recettes.

Au lieu de cela, l'effort repose sur les actifs seniors et ne touche pas à la libéralisation du travail, au manque de moyens de prévention et de réparation des branches qui cassent le plus les travailleurs.

Les projections des déficits jusqu'en 2070 se sont faites avec un taux d'emploi des seniors de 55 ans de 40%, des écarts de salaire de 25% F/H et un taux d'emploi des femmes de 80% contre 90% pour les hommes.

Quand nous parlons d'alternatives, ce n'est pas d'un modèle économique ou d'un équilibre budgétaire pour un autre, mais plutôt de justice et d'égalité.

Reculer l'âge de départ et rallonger la durée de cotisation ne sont donc qu'un réglage paramétrique budgétaire injuste et injustifié pour réformer notre système de retraite.

Bruno Gasparini, Secrétaire Général du SNFOCOS

Rendez-vous les 7 et 11 février prochains pour de nouvelles mobilisations contre la réforme des retraites

RETRAITES

COMMUNIQUÉ INTERSYNDICAL DU 31 JANVIER 2023



Face au rejet massif, le gouvernement doit retirer sa réforme.

A l'appel de l'ensemble des organisations syndicales, ce 31 janvier a confirmé la très forte détermination à refuser le projet de réforme des retraites présenté par le gouvernement.

Plus de 2,5 millions travailleurs et travailleuses, du public comme du privé, jeunes et retraité.e.s, se sont mobilisés, par la grève et/ou ont manifesté sur l'ensemble du territoire. Cette mobilisation d'ampleur fait suite à celle du 19 janvier qui avait rassemblé près de 2 millions de personnes. La jeunesse s'est particulièrement mobilisée aujourd'hui pour refuser la précarité grandissante que promet le gouvernement.

La population soutient les revendications des organisations syndicales qui s'opposent au recul de l'âge légal de départ à 64 ans et à l'allongement de la durée de cotisations. 9 travailleurs sur 10 rejettent la réforme, 2/3 de la population soutiennent les mobilisations.

Personne ne s'est laissé trompé par la propagande du gouvernement.

Les organisations syndicales dénoncent ainsi le mail du ministre de la Transformation et de la Fonction publiques, envoyé tant à des agents publics qu'à des salariés de droit privé, présentant une liste d'arguments en faveur de la réforme des retraites.

Les organisations syndicales n'acceptent pas les propos tenus par la Première ministre, ce dimanche, indiquant que, selon elle, « l'âge de départ à 64 ans n'est plus négociable ». Pour les organisations syndicales le recul de l'âge de départ n'a jamais été négociable ! *Les propositions alternatives formulées par elles sont toutes restées lettre morte !* Cela démontre le jusqu'au-boutisme du gouvernement, sourd au rejet exprimé par la totalité des organisations syndicales et l'immense majorité des citoyens.

Rien ne justifie une réforme aussi injuste et brutale. Le gouvernement doit entendre le rejet massif de ce projet et le retirer.

L'intersyndicale appelle toute la population à se mobiliser par la grève et la manifestation encore plus massivement le mardi 7 février puis le samedi 11 février pour dire non à cette réforme. Elle appelle, d'ici là, à multiplier les actions, initiatives, réunions ou assemblées générales partout sur le territoire, dans les entreprises et services, dans les lieux d'étude, y compris par la grève.

L'intersyndicale se réunira le mardi 7 février au soir.

Paris le 31 janvier 2023



Syndicat National Force Ouvrière
des Cadres des Organismes Sociaux

RECOUVREMENT

REVENDEICATIONS DES INSPECTEURS DU RECOUVREMENT

Malgré les alertes réitérées du SNFOCOS quant à la dégradation générale des conditions de travail, à l'augmentation des missions et de la charge de travail, sans octroi des moyens nécessaires et sans contrepartie financière, les difficultés des Inspecteurs du Recouvrement, maintes fois mises en exergue, ne sont toujours pas prises en compte par l'Urssaf Caisse Nationale et l'Ucanss.

**Retrouvez la revue de presse du
SNFOCOS relative à la Branche
Recouvrement (janvier 2022- janvier
2023) [en ligne ici](#)**

Ce n'est qu'en décembre 2022 qu'une rencontre a été organisée par les Caisses Nationales avec les Organisations Syndicales représentatives des employés et cadres.

Si l'URCN a émis l'idée de pouvoir envisager des avancées sur les conditions matérielles de travail (discussions à poursuivre), concernant les salaires, l'Ucanss a indiqué qu'un seul cadre existait pour aborder les questions des rémunérations des inspecteurs : la classification... dont il sera question en 2024 !

Or, le SNFOCOS a rappelé à cette occasion qu'il existe bien un autre dispositif qui comprend pour partie des dispositions concernant les salaires des inspecteurs, à savoir le protocole VMF de 2009. Le SNFOCOS a alors demandé l'ouverture en 2023 d'une renégociation de ce protocole.

Lors de la présentation du calendrier 2023 des négociations, le 03/01/2023, cette négociation n'étant pas inscrite à l'ordre du jour, le SNFOCOS et la FEC ont rédigé [un courrier commun demandant de nouveau l'inscription de cette négociation au calendrier du premier semestre 2023.](#)

Dans l'attente de la réponse écrite, nous rappelons les demandes concernant les rémunérations déjà détaillés notamment dans la LM du 8 septembre 2022 à savoir :

- L'automatisation du passage du niveau 6 (315 points) au niveau 7 (360 points) à la septième année d'exercice, étant entendu que l'obtention par anticipation du niveau 7 par la Validation de la Maîtrise de la Fonction (VMF) demeure possible à partir de 4 années d'exercice du métier en application du protocole du 27 février 2009 selon sa rédaction actuelle
- La création d'une prime pérenne qui pourrait s'appeler prime « NCC » pour « Nouveaux champs de contrôle » significative pour répondre à l'accroissement des missions et des compétences requises pour l'exercice du métier
- La prise en compte de la responsabilité grandissante des Inspecteurs en matière de tutorat/monitorat avec une prime à verser jusqu'à la date d'agrément du stagiaire.

La négociation sur la rémunération des inspecteurs en 2023 est possible.

Elle passe par l'ouverture de la renégociation du protocole VMF.

L'Ucanss ne peut plus feindre d'ignorer à la fois les problèmes, les enjeux et la solution !

Gageons que les éclairages apportés en 2022 lui permettront,

non seulement de répondre favorablement à notre demande,

mais également d'ouvrir très rapidement cette négociation

avec des propositions à la hauteur de nos attentes.



RECouvreMENT

LICENCIEMENT POUR INSUFFISANCE DE RÉSULTAT D'UN INSPECTEUR ? L'URSSAF DE FRANCHE-COMTÉ L'A FAIT !

La situation de l'Urssaf Franche-Comté au sein de laquelle le **licenciement d'une Inspectrice du Recouvrement pour insuffisance de résultats** constitue une première en soi.

Cette Inspectrice confirmée, niveau 7, travaille au corps de contrôle depuis 18 ans, et malgré tout, a été licenciée pour « insuffisance professionnelle ».

Or, à la lecture des documents consultés, les charges retenues ne relèvent aucunement de fautes professionnelles. Tous les points évoqués par la direction ont été clairement justifiés par l'Inspectrice mise en cause.

Pour autant, la décision de licenciement a été prise. Pour quelle raison ? Se séparer, quel qu'en soit le prix, d'une employée qui gêne ? Un besoin de rendre des postes ?

Bien entendu, dans ce dossier, la juridiction prud'homale a été saisie.

Le courrier adressé par mail à la direction de la Caisse Nationale le 20/07/2021 sur ce sujet en particulier, et sur les conditions de travail au sein du service contrôle de l'Urssaf Franche Comté, est resté sans réponse à ce jour.

Il reprenait pourtant des faits dignes d'intérêt, mettant en exergue notamment :

- *Qu'un nombre significatif d'inspecteurs est en arrêt de travail pour « Burn Out »,*
- *Qu'un nombre non négligeable envisage de quitter l'institution, à défaut de pouvoir exercer le métier dans des conditions acceptables,*
- *Que le management du service par une responsable n'ayant aucune connaissance ni du métier et de ses contraintes, ni de la branche pose un réel problème,*
- *Que la seule réponse apportée par l'organisme est de prévoir le recrutement de nouveaux inspecteurs devant partir en formation initiale, sans rechercher les causes réelles des problèmes rencontrés et mettre en œuvre les moyens nécessaires afin de garantir des conditions de travail dignes de ce nom.*

Il est urgent de mettre en place des conditions de travail humaines, dignes et responsables et de garantir un management porteur de sens et de valeurs pour tous.



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



RENCONTRE DU 24 JANVIER 2023

AVEC LE DG DE LA CNAM

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

Le SNFOCOS a sollicité une rencontre avec le Directeur Général de la CNAM afin de pouvoir échanger sur certaines situations propres à l'Assurance Maladie et pouvoir ainsi faire part de la position spécifique du SNFOCOS au sein de la fédération FEC FO.

Nous avons été reçus ce mardi 24 janvier 2023 en présence du Directeur Général, M. T Fatôme, de M. P. Peix et de Mme M.G. Dubreuil. La délégation SNFOCOS était composée d'un cadre Cnam, un ADD, un PC et d'un cadre UGECAM et du secrétaire Général du SNFOCOS.

Le secrétaire général a pu rappeler les fondements du SNFOCOS et sa spécificité de signataire dans les trois conventions collectives ; l'occasion d'explicitier notre position vis à vis des négociations nationales, dont notamment à propos de la nécessité de rénover nos 3 classifications Cadres, PC et ADD.

Le Directeur Général, Thomas Fatôme, a rappelé l'importance du dialogue social. Il a réaffirmé son souhait de trouver les moyens de sortir des points de blocage liés aux futures négociations concernant les Classifications. Un souhait partagé par le SNFOCOS.

La délégation a porté la problématique de la prime SEGUR et de l'iniquité la concernant puisqu'encore 17 % du personnel ne peut y prétendre. Cela pèse sur le personnel concerné avec un sentiment de non-reconnaissance et impacte l'attractivité de ces métiers.

Le Directeur Général rappelle les limites posées par le Gouvernement et que le projet a plusieurs fois été amendé pour élargir le périmètre du personnel concerné, même si en l'état certains en sont encore exclus. Nous avons rappelé notre fort attachement à l'ancrage des UGECAM au sein de l'Assurance Maladie. Une volonté partagée par le Directeur Général. Nous avons également longuement abordé

le positionnement du SNFOCOS sur les Praticiens Conseils du Service Médical et sur l'application de certaines lettres réseau qui sont parfois incomprises et mal accompagnées .

Thomas Fatôme a réaffirmé son souhait de poser l'organisation de l'annonce des reprises de travail. En l'état, il ne se satisfait pas du haut niveau des arrêts de travail après deux ans qu'il considère comme injustifiés. Les ELSM doivent s'approprier ces évolutions et voir la manière d'organiser et accompagner cela pour le mieux.

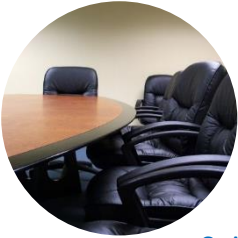
Enfin, nous avons rappelé que le SNFOCOS reste favorable au télétravail dans un cadre maîtrisé (réversibilité, volontariat, notamment) et que la politique immobilière réduisant les surfaces et le plan de sobriété énergétique ne devaient pas pousser les caisses vers des systèmes de flex-office où la dépersonnalisation de l'espace de travail conduisait à une perte de repères et d'appartenance au collectif de travail.

Le Directeur Général a rappelé qu'il avait lui-même limité les initiatives trop ambitieuses de certaines caisses qui auraient pu fermer un ou deux jours par semaine pour ces raisons et qu'il ne souhaitait aller trop loin.

Bien d'autres sujets ont pu être abordés lors de cet échange très constructif avec la Direction de la CNAM. Nous avons pu réaffirmer nos attentes, nos points d'attentions et les éventuelles lignes rouges que nous portons.

Le Directeur Général de la CNAM a notamment entendu les revendications du SNFOCOS dans la défense du Service Social de l'Assurance Maladie et de ses Travailleurs Sociaux et il s'est engagé en discuter avec les autres directeurs de caisses nationales et revenir vers nous par courrier.

La délégation du SNFOCOS



INC UGECAM DU 24 JANVIER 2023

COMPTE RENDU DU SNFOCOS

Suite à l'annulation de dernière minute de l'INC du 13 décembre 2022, une INC UGECAM s'est tenue le 24 janvier 2023, en présence du Directeur Général de la CNAM, M. FATOME. Pour introduire la réunion, ce dernier (assurément conscient et averti des craintes d'une partie du personnel) a pris le soin de préciser que la CNAM est attachée au maintien des UGECAM dans le giron de l'Assurance Maladie, et qu'en sa qualité de Directeur Général il porte également cet attachement. Il a ensuite ajouté que si la COG qui s'est achevée a été un tournant important (malgré la crise sanitaire, la situation financière des UGECAM s'est améliorée), la prochaine sera marquée par des défis visant à accompagner la transformation de l'offre des UGECAM et conforter leur place dans la branche maladie : attirer et fidéliser du personnel d'une part, rattacher les centres de santé aux établissements UGECAM d'autre part.

Enfin, s'agissant de la situation vis-à-vis de FILIERIS, il a indiqué qu'un état des lieux est en cours au niveau du régime minier comme le prévoit sa COG. Cet état des lieux sera partagé avec l'Etat et la gouvernance des deux régimes, mais il reviendra à l'Etat d'envisager les suites à donner à cet état des lieux.

3 points figuraient à l'ordre du jour :

- Les COG
- Le projet de transfert des centres de santé vers les UGECAM
- La réforme du financement des activités de SSR

S'agissant des COG, nous avons principalement été sensibles aux annonces relatives à la future COG. Plus particulièrement, c'est le volet RH, présenté par Mme PINTO (récemment arrivée) qui a suscité des interrogations. Outre un rappel que le financement des UGECAM demeure un problème (illustration : la revalorisation de la valeur du point de 3,5% n'est pas intégralement financée, les établissements autofinancent 0,5%...), c'est le plan national d'attractivité qui a été présenté. 4 axes :

- Axe 1 : Développer l'emploi des jeunes
- Axe 2 : Renforcer la marque employeur « Groupe UGECAM »
- Axe 3 : Renforcer la présence sur les salons et colloques
- Axe 4 : Accompagner les évolutions de métier.

Nous sommes intervenus pour rappeler que depuis des années, nous réclamons des moyens au niveau de la formation professionnelle, que le sujet a déjà été évoqué l'an dernier en INC mais sans mise en œuvre d'actions descendantes (Illustration : le non recours aux dispositifs de financement via l'OPCO). Nous avons ainsi demandé les actions concrètes prévues, notamment au niveau des priorités de financement validées en CPNEFP et des financements par l'OPCO. Sans réponse. Nous avons également demandé s'il est prévu un planning des actions et une enveloppe financière pluriannuelle. Là encore, pas de réponse.

En fait, nous avons eu des réponses évasives à 3 voix :

- M. FATOME a indiqué que tous les offreurs de soins font face à des problèmes de manque de personnel liés à des évolutions sociétales (Ex : la relation au travail de nuit a évolué). Le Groupe UGECAM est conscient qu'il a des progrès à faire sur l'attractivité et la formation, et qu'il faut aller chercher davantage de moyens pour financer la formation ;

- Mme MOUTEL a expliqué que les personnels des UGECAM se comparent plutôt avec les professionnels du secteur (FEHAP notamment) quand il s'agit de rémunération, d'évolution de carrière ou de formation. Il n'est pas pertinent de comparer la situation en matière de parcours professionnel au sein des UGECAM à celle au sein des CPAM ou d'autres organismes du régime général car de nombreux métiers en UGECAM ne peuvent être exercés que sur diplôme.
- Enfin, Mme PINTO a précisé que notre OPCO n'offre pas un niveau de prise en charge suffisant, notamment par rapport à d'autres opérateurs plus spécialisés sur les secteurs des soins. L'enveloppe de 8000 euros/personne est insuffisante pour financer une formation d'aide soignante ou d'infirmière, et les établissements n'ont pas les moyens d'abonder.

S'agissant du Ségur et de la revendication unanime visant à son extension à l'ensemble des salariés des UGECAM, Mme MOUTEL a rappelé le discours qu'elle et l'UCANSS nous offrent depuis le début : ce complément est une mesure décidée par le Gouvernement dans un cadre particulier, le gouvernement fixant l'éligibilité et le financement associé de sorte qu'il n'était et n'est toujours pas possible de négocier sur le périmètre ou sur le financement. Et d'ajouter que la situation financière des UGECAM ne permet pas d'autofinancer une extension de ce complément de rémunération.

S'agissant du transfert des centres de santé, M. FATOME a expliqué que si ce transfert est inscrit dans les orientations de la COG, c'est pour maintenir les centres dans le giron de l'assurance maladie et pour permettre d'accompagner les centres vers un retour à l'équilibre financier.

Mme MOUTEL est quant à elle venue préciser que les centres de santé répondent à un vrai besoin et que du transfert vers les UGECAM résulteront des synergies. Par ex, les centres dentaires permettront d'améliorer l'accès aux soins des occupants des établissements, ce qui générera davantage d'activités pour les centres.

Enfin, s'agissant de la réforme du financement des activités de SSR, M. FATOME a indiqué qu'elle n'avait été ni demandée ni construite par la CNAM ou le groupe UGECAM, mais par le ministère, à qui il relaiera les critiques. Il a précisé que si le Président de la République a bien évoqué son souhait de mettre fin à la T2A (tarification à l'activité), son discours est en fait plus nuancé puisqu'il a également dit que le mode de financement comprendra une part basée sur l'activité. Dès lors, pour M. FATOME, la réforme des SSR préfigure ce que le Président a annoncé : elle conjugue différentes parts de financement et vise à reconnaître que l'activité ne fait pas tout.

Au final, des incertitudes et des zones d'ombre demeurent mais nous pouvons rejoindre le discours de M. FATOME sur un point au moins : les UGECAM sont et seront confrontées à des défis. Nous veillerons à ce que le personnel ne soit pas la variable d'ajustement et qu'il dispose à la fois des moyens et de la reconnaissance qu'il mérite.

La Délégation du SNFOCOS



BILLET D'HUMEUR

LA HONTE

Le journal 60 millions de consommateurs a testé en réel avec 1500 appels les plateformes téléphoniques des CAF, des CPAM et des CARSAT avec la Défenseure des droits. Ils alertent officiellement le public et le gouvernement.

Le résultat est à la hauteur des alertes permanentes des cadres et directions locales de caisses depuis plusieurs années : un désastre encore renforcé pour ceux qui sont à l'écart de la compréhension des outils informatiques, de la langue française ou de notre modèle administratif. Bref, les plus fragiles qui ont le plus besoin de leurs allocations logements ou de leurs indemnités journalières ou de leur retraite ne trouvent pas de réponse de leurs caisses de sécu.

Les caisses nationales nous invitent à Dé Ma Té Ria Li Ser : c'est le graal ! l'Alpha et l'Oméga de leurs politiques sociales. Elles nous invitent à regarder positivement les actions réalisées et l'entrée dans le monde moderne. Donc regardons dans le détail : 72% des appels n'ont pas abouti et nos plateformes téléphoniques ont donné seulement 5% de réponse « précises et conformes à l'attendu ».

Les caisses nationales communiquent en réponse : c'est la faute au covid, les bénéficiaires appellent deux fois plus. Comme c'est étrange, on n'entend plus parler des revalorisations des premiers de cordée au service des autres.

Après étonnez-vous de réactions de colère et de rejets de la population, de la démotivation des personnels des caisses qui voient les collègues de plateforme en sous effectifs et bas salaires, de plus en plus en contrats courts, mal formés, peu incités à rester. Vous me direz cela vaut aussi pour les agents qui traitent les allocations, les indemnités journalières ou les retraites.

Et les cadres des équipes ? Ils ont l'impression permanente de courir à contre-courant d'un tapis roulant de mails, de reportings, de changements permanents mal construits, d'injonctions contradictoires, d'outils défaillants et de ressources humaines en déshérence.

Bravo pour « nos dirigeants blancs parisiens de plus de 50 ans » : non seulement vous mettez systématiquement les employées de la Sécurité sociale femmes de banlieue et de province sous tension de surcharge de travail et faibles salaires, mais vous ôtez ce qui fait la fierté de leur métier : servir les autres. Non seulement vous ne donnez pas les moyens de traiter les APL, les IJ ou les retraites, mais les caisses de sécu ne répondent plus aux plus fragiles ce qui est leur vocation première de solidarité. Et vous faites de beaux discours demandant aux cadres de motiver leurs équipes ?

La réalité c'est que les caisses nationales nous font mal au service public et nous font honte à nous cadres dont le faible salaire est jusqu'à maintenant compensé par notre sens du devoir. Va-t-il y avoir une prise de conscience ? Une cassure ? Un sentiment de démotivation, de « quitting » ?

En tout cas nombreux sont ceux qui ressentent la honte de cette situation sans fin qui commence à s'apparenter à la lente descente aux enfers des hôpitaux.

Seul espoir : indignez-vous comme l'écrivait Stéphane Hessel ! Choisissez les combats que vous pouvez embrasser ! Regroupez-vous syndicalement et agissez chacun à votre niveau ! Et vous pouvez commencer par vous mobiliser contre la réforme injuste des retraites.



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**



Syndicat National Force Ouvrière
des **Cadres** des **Organismes Sociaux**

POUR ADHÉRER AU SNFOCOS

Contactez le syndicat SNFOCOS présent dans votre organisme ou à défaut, le SNFOCOS National : 2 rue de la Michodière 75002 Paris 01 47 42 31 23

snfocos@snfocos.fr ou adhérez via le formulaire en ligne sur
<https://snfocos.org/adherer/>

NOS PARTENAIRES

AGENDA

7 février 2023 :
RPN Agents de
Direction sur la RPP

**Mobilisation contre
la réforme des
retraites**

11 février 2023 :
Mobilisation contre
la réforme des
retraites

13 février 2023 :
CPP ARS du
SNFOCOS

14 février 2023 :
CPP Encadrement
du SNFOCOS

22 février 2023 :
INC Recouvrement



AG2R LA MONDIALE

KLÉSIA
PROTECTION ET INNOVATION SOCIALES



OCIRP
protéger. agir. soutenir

**malakoff
humanis**
SANTÉ - PRÉVOYANCE - RETRAITE - ÉPARGNE

SUIVEZ-NOUS SUR LES RÉSEAUX
SOCIAUX



NOS PHOTOS SONT SUR [FLICKR](#)

